

**ASSOCIATION  
POINT DE CONTACT**

**SIEGE SOCIAL :  
2 RUE DE LA ROQUETTE  
75011 PARIS**

**SIREN 418 082 806**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS**

**LE 31 DECEMBRE 2023**

**ASSOCIATION  
POINT DE CONTACT**

**SIEGE SOCIAL :**

**2 RUE DE LA ROQUETTE**

**75011 PARIS**

**SIREN 418 082 806**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS**

**LE 31 DECEMBRE 2023**

A l'assemblée générale de l'ASSOCIATION POINT DE CONTACT

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION POINT DE CONTACT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans la rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude

peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Meulan en Yvelines, le 28 juin 2024

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES  
**SECAPAL SARL**

**Serge PALLANDRE**

## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
<i>Frais de recherche et de développement</i>	89 726	64 642	25 085	34 733
<i>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires</i>	9 100	9 100		
Immobilisations corporelles				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	17 060	15 855	1 206	2 945
Immobilisations financières				
<i>Autres immobilisations financières</i>	23 432		23 432	31 773
<b>Total I</b>	<b>139 319</b>	<b>89 596</b>	<b>49 723</b>	<b>69 451</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Créances				
<i>Créances usagers et comptes rattachés</i>	72 900		72 900	192 900
<i>Autres créances</i>	134 229		134 229	31 161
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Disponibilités</i>	28 784		28 784	211 067
<i>Charges constatés d'avance</i>	424		424	1 692
<b>Total II</b>	<b>236 337</b>		<b>236 337</b>	<b>436 820</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>375 656</b>	<b>89 596</b>	<b>286 060</b>	<b>506 271</b>
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

## Bilan passif

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	150 430	34 903
Excédent ou déficit de l'exercice	-123 875	115 527
Situation nette (sous-total)	26 555	150 430
<b>Total I</b>	<b>26 555</b>	<b>150 430</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
<b>DETTES</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 371	48 288
Dettes fiscales et sociales	60 133	66 053
Produits constatés d'avance	151 000	241 500
<b>Total IV</b>	<b>259 504</b>	<b>355 841</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>286 060</b>	<b>506 271</b>

(1) Dont à plus d'un an (a)	
Dont à moins d'un an (a)	259 504
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

## Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	157 861	172 500
Ventes de biens et de services		
<i>Ventes de prestations de services</i>	2 545	1 500
Produits de tiers financeurs		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	260 349	481 137
Autres produits		1
<b>Total I</b>	<b>420 756</b>	<b>655 138</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Autres achats et charges externes	210 008	245 445
Impôts, taxes et versements assimilés	3 032	2 916
Salaires et traitements	217 724	192 405
Charges sociales	81 778	73 280
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	31 648	24 957
Autres charges	441	610
<b>Total II</b>	<b>544 631</b>	<b>539 611</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-123 875</b>	<b>115 527</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Autres intérêts et produits assimilés		
<b>Total III</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>		

## Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>-123 875</b>	<b>115 527</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Total des produits (I+III+V)	420 756	655 138
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	544 631	539 611
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-123 875</b>	<b>115 527</b>

<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		

**Comptes annuels**

**2023**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

**Annexe**

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ASSOCIATION POINT DE CONTACT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 286 060 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 123 875 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Règles et méthodes comptables

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	69 466	20 261		89 726
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 100			9 100
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>78 566</b>	<b>20 261</b>		<b>98 826</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 768		708	17 060
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>17 768</b>		<b>708</b>	<b>17 060</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	22 000	1 432		23 432
<b>Immobilisations financières</b>	<b>22 000</b>	<b>1 432</b>		<b>23 432</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>118 334</b>	<b>21 693</b>	<b>708</b>	<b>139 319</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	20 261		1 432	21 693
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>	<b>20 261</b>		<b>1 432</b>	<b>21 693</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		708		708
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>		<b>708</b>		<b>708</b>

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	34 733	29 909		64 642
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 100			9 100
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>43 833</b>	<b>29 909</b>		<b>73 742</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 823	1 739	708	15 855
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>14 823</b>	<b>1 739</b>	<b>708</b>	<b>15 855</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>58 656</b>	<b>31 648</b>	<b>708</b>	<b>89 596</b>

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 230 985 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	23 432		23 432
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	72 900	72 900	
Autres	134 229	134 229	
Charges constatées d'avance	424	424	
<b>Total</b>	<b>230 985</b>	<b>207 553</b>	<b>23 432</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
Produits à recevoir	123 889
<b>Total</b>	<b>123 889</b>

Le compte " produits à recevoir" est composé notamment d'un solde de subvention à recevoir pour un montant de 123 889,03 euros. le versement de ce solde est conditionné à l'audit et l'analyse, par l'organisme financeur, des frais engagés par l'association pour cette opération.

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 259 504 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 371	48 371		
Dettes fiscales et sociales	60 133	60 133		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	151 000	151 000		
<b>Total</b>	<b>259 504</b>	<b>259 504</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

## Charges à payer

	Montant
Honoraires NP	5 520
Dettes provis. pr congés à payer	13 857
Personnel - autres charges à payer	32
Charges sociales s/congés à payer	5 590
Taxe d'apprentissage CAP	183
Formation continue CAP	130
<b>Total</b>	<b>25 311</b>

## Notes sur le bilan

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	134		
Assurances, période d'avance	290		
<b>Total</b>	<b>424</b>		

#### Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	151 000		
<b>Total</b>	<b>151 000</b>		

## Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

*Subventions d'exploitation*

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation	260 349					260 349
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissem						
						<b>260 349</b>

**Autres informations**